

AÏCHA, POÈTE DE BOUGIE,

AU VII^e SIÈCLE DE L'HÉGIRE.

L'instruction est si peu répandue parmi les femmes musulmanes de l'Afrique, qu'on est en droit de regarder comme des phénomènes celles qui se sont distinguées par des compositions littéraires ou des essais poétiques. Les auteurs que j'ai lus en citent un bien petit nombre, et la mention qu'ils leur accordent ne va pas au-delà de quelques mots insignifiants, comme s'il était oiseux, sinon ridicule, d'attacher du prix aux travaux intellectuels d'un sexe placé dans un rang inférieur par la loi de l'Islam.

Dans son livre intitulé : *عنوان الدراية في مشايخ بجاية* : *Les spécimen de la science ou Notice sur les docteurs de Bougie au VII^e siècle,* » El-R'abrini laisse échapper à propos d'une femme lettrée de cette époque quelques détails dont la singularité ne peut être dédaignée par les lecteurs de la *Revue africaine*. Je les transcrirai ici mot pour mot, de peur d'ôter au récit sa physionomie naïve. Ce n'est point une biographie; l'auteur raconte seulement des faits décousus et s'abstient même de toute réflexion, là, où nous attendions de lui des considérations philosophiques sur le rôle de la femme dans la société mahométane.

« Omara-ben-Yahya-El-Houceïni, dit El-R'abrini au commencement de son ouvrage, était un jurisconsulte de mérite qui composa un traité en vers des devoirs religieux. Il eut une fille nommée Aïcha, dont l'éloquence égalait les connaissances en littérature. Elle avait copié de sa main l'*Explication du Koran* de Taalebi, l'Andalous, divisée en dix-huit chapitres; et ce chef-d'œuvre de calligraphie fut trouvé si admirable, qu'on le plaça dans la bibliothèque des sultans de Bougie.

Aïcha défia Ibn el-Fekoun, poète de Constantine, en lui proposant l'énigme que voici :

صَدَنِي عَنْ حَلَاوَةِ التَّشْيِيعِ
اجْتِنَائِي مِرَارَةَ التَّوْدِيعِ
لَمْ يَفْقُمْ خَيْرُ ذَا بَوَحْشَةٍ هَذَا
جَرَأَيْتُ الصَّوَابَ تَرَكْتُ الْجَمِيعِ

« En me privant de la douceur des derniers adieux, il a voulu m'épargner l'amertume de la séparation ;

» Parce que l'une ne peut compenser l'autre ; et j'ai trouvé convenable le sacrifice du tout. »

Après s'être mis l'esprit à la torture, le poète de Constantine fut obligé de garder le silence.

On raconte encore qu'ayant été demandée en mariage par un homme chauve et peu avenant, Aïcha improvisa devant ses compagnes l'épigramme suivante :

عَذِيرِي مِنْ عَاشِقٍ أَصْلَعِ
فَبَيْحِ الْإِشَارَةِ وَالْهَنْزَعِ
يُرُومُ الزَّوْاجَ بِمَالَوَاتِي
يُرُومُ بِهِ الصَّبْعَ لَمْ يُصْنَعِ
بَسْرَاسٍ حَوِيْجٍ إِلَى كَيْيَّةِ
وَوَجْهِ فَفِيرٍ إِلَى بَرْفَعِ

« Suis-je coupable de dédaigner un amoureux chauve, aussi laid physiquement que moralement ?

» Il prétend au mariage pour s'unir à ma personne. Mais, ne demandât-il qu'un soufflet, je refuserais de l'appliquer

» Sur une tête bonne à cautériser et sur une figure faite pour être cachée. »

Aïcha a laissé quelques essais littéraires et des morceaux de poésie. Quant à sa copie du *Tefsir* de Taalebi, dont il est parlé plus haut, El-R'abrini l'a vue dans la bibliothèque d'Ibn R'âzi, imam de la Casba, à Constantine.

A. CHERBONNEAU.
